

de la succession de Meinungen. Il s'en présente assez souvent d'autres à la Diette, à la vérité de moindre conséquence. Mr. de Stanhope, nouveau Ministre de la Grande-Bretagne, y avoit demandé qu'on observât à son égard un cérémonial plus distingué que celui dont on a honoré Mr. de Cressener, son prédécesseur ; mais d'après un *Conclusum* arrêté à ce sujet le 1. d'Août par le College des Electeurs & par celui des Princes, le Baron de Lincker, Ministre Electoral de Mayence, lui a fait savoir le 5, qu'on n'innoveroit rien sur cet article, & que le *Conclusum* du 18. Novembre 1762 seroit observé dans tout son contenu, les Ministres Electoraux devant seuls être regardés comme Ministres du premier ordre, & ceux des Puissances Etrangères à la Diette, de quelque caractère qu'ils soient revêtus & ne pouvant jamais être placés que parmi les Ministres du second ordre.

SAXE. Le Roi avec une partie de sa Famille a pris les bains de *Toplitz* en Bohême pendant le mois de Juillet. De retour du 26 du même mois à *Dresde*, les Etats de l'Electorat vont y faire l'ouverture de leur Diette, les Lettres circulaires leur en sont déjà expédiées. Il y est dit « que S. M. a cru la convocation de cette
 » Diette d'autant plus nécessaire, qu'elle a tout
 » lieu de se promettre que ses fideles Etats qui,
 » pendant les calamités d'une longue guerre,
 » ont perseveré si constamment & d'une manie-
 » re si louable dans l'attachement à leur Souve-
 » rain, lui donneront des avis pleins de zele
 » pour le bien de la Patrie, sur les moyens les
 » plus sûrs & les plus efficaces de redresser au-
 » plutôt les affaires de l'Electorat, de remédier
 » aux desordres causés par la guerre, de rétablir